

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 2-75-1903 chargeant M. Lacomme, greffier-notaire, des fonctions d'huissier.

n° 2-75-1903

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 janvier 1905

Numéro JO  
n° 75 du 15/01/1903

Date du numéro  
15 janvier 1903

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable au Protectorat par décret du 18 Juin 1884; ensemble les décrets des 20 mai 1896 et 28 août 1898, portant organisation des possessions françaises de la Côte des Somalis et dépendances

**Vu** l'arrêté du 31 mai fixant les honoraires des officiers ministériels

**Vu** le départ de M. Archey-Blanc, commis des affaires indigènes, chargé des fonctions d'huissier par décision du 12 novembre 1902,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M. Lacomme, greffier-notaire, est chargé des fonctions d'huissier. Il aura droit, en cette qualité, aux honoraires fixés par l'arrêté du 31 mai 1902. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel Au Protectorat.

**A. BONHOURE.**